Conseil de
l'Union européenne

Bruxelles, le 16 janvier 2015
(OR. en)

5369/15

COTER 9
COMEM 8
COMAG 10
COPS 9
POLMIL 3
IRAQ 1
CONUN 7
COHOM 3
COSI 7
ENFOPOL 16

NOTE

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
Objet:	Grandes lignes de la stratégie de lutte contre le terrorisme en ce qui concerne la Syrie et l'Iraq, notamment dans le cadre de la problématique des combattants étrangers

À la suite de la réunion du groupe "Terrorisme" (aspects internationaux) du 15 janvier 2015 et comme le Conseil en avait convenu, les délégations trouveront en annexe les grandes lignes de la stratégie de lutte contre le terrorisme en ce qui concerne la Syrie et l'Iraq, notamment dans le cadre de la problématique des combattants étrangers.

ANNEXE

Grandes lignes de la stratégie de lutte contre le terrorisme en ce qui concerne la Syrie et l'Iraq, notamment dans le cadre de la problématique des combattants étrangers

1. La présente stratégie est un élément de la politique étrangère et de sécurité plus générale de l'UE à l'égard de l'Iraq et de la Syrie. Bien qu'axée sur la lutte contre le terrorisme, elle s'inscrit dans le contexte politique et régional plus général, qui inclut le soutien à l'opposition syrienne modérée, la coopération menée avec l'Iraq pour la mise en place d'un système de gouvernance plus inclusif et les mesures visant à s'attaquer à la crise humanitaire; ces éléments plus généraux constituent également des leviers essentiels pour faire obstacle au soutien dont bénéficient les terroristes.

2. La présente stratégie repose sur l'approche de l'UE fondée sur la justice pénale qui vise à combattre le terrorisme tout en protégeant les droits de l'homme. L'UE est fermement convaincue que l'État de droit et la protection des droits de l'homme et des libertés fondamentales sont la pierre angulaire de la lutte contre le terrorisme. Toutes les mesures prises pour combattre le terrorisme doivent respecter le droit international, y compris le droit relatif aux droits de l'homme (notamment la convention relative aux droits de l'enfant, le cas échéant), le droit des réfugiés et le droit humanitaire international.

3. Le présent document a été rédigé par le SEAE en étroite concertation avec le coordinateur de la lutte contre le terrorisme, les services de la Commission et les États membres.

Objectifs

4. L'objectif général, auquel contribue la présente stratégie, consiste à favoriser ou rétablir des conditions propices à la stabilité politique dans la région.

5. La lutte contre le terrorisme ne peut pas fonctionner indépendamment de processus politiques plus vastes. Elle doit être intégrée aux priorités de la communauté internationale dans le cadre d'une approche globale, l'accent étant notamment mis sur l'action préventive. Dans ce contexte, la présente stratégie poursuit un double objectif: mettre en place un cadre à plus long terme qui:

   - réduise au minimum les risques pour l'Europe et les intérêts européens, ainsi que la menace pour la stabilité de la région, qu'induit le terrorisme émanant de Syrie et d'Iraq;

- contribue à la défaite stratégique de l'EIIL/Daech et du Front Jabhat al-Nosra, et notamment à l'élimination de leur idéologie violente.

Actions prioritaires

6. Dans l'immédiat, l'objectif doit consister à contenir la menace, c'est-à-dire à tarir le flux de nouvelles recrues, et à veiller à ce qu'elle ne s'étende pas davantage au-delà des frontières de la Syrie et de l'Iraq. Si l'endiguement en tant que tel contribuera toutefois à atténuer la menace, il ne la fera pas disparaître. Il faudra pour cela adopter une approche plus large et plus cohérente et faire appel à un plus grand nombre d'outils.

7. La dimension politique est un levier important de la lutte contre le terrorisme. Afin de freiner le développement de l'EIIL/Daech et d'entamer le soutien dont il bénéficie parmi la population, les autorités iraquiennes doivent encourager la réconciliation et mettre en œuvre des politiques qui n'excluent personne. La communauté internationale a assuré les autorités iraquiennes de son soutien lors de la conférence de Paris sur la paix et la stabilité en Iraq, qui s'est tenue le 15 septembre 2014, marquant une première étape importante.

8. Le régime syrien est responsable au premier chef du chaos qui règne actuellement en Syrie. Il a laissé prospérer l'EIIL/Daech, contribuant ainsi à la dégradation de la situation. La répression qu'il continue d'exercer à l'encontre des groupes d'opposition modérés alimente l'extrémisme. Du fait de ses politiques et de ses actions, le régime de Bachar Al-Assad ne peut être un partenaire dans la lutte contre l'EIIL. Nos actions immédiates dans ce domaine doivent soutenir l'opposition modérée et aller de pair avec des efforts renouvelés en faveur d'une transition politique en Syrie.

9. Notre action de **prévention au niveau externe** dans le cadre de la stratégie de l'UE visant à lutter contre le terrorisme (2005), qui est étroitement liée à l'action menée en interne, doit tenir compte des différents motifs de déplacement, notamment entre différentes communautés de la diaspora. Nous devrions renforcer nos efforts afin de nous attaquer aux sources possibles de financement et de recrutement de l'EIIL/Daech. Nous devrions également agir avec et dans les pays tiers qui constituent d'importants viviers de combattants étrangers, en particulier le Maghreb, ou des pays de transit. Nous devrions échanger les meilleures pratiques établies au sein de l'UE; de même, nous devrions nous efforcer de tirer les leçons des expériences acquises par les autres dans ce domaine. Nous devrions en particulier tenter de proposer à ceux qui sont attirés par les conflits en Syrie et en Iraq d'autres exutoires, non violents, qui fassent office de dérivatifs. Il existe un très grand nombre de contre-messages dont nous devrions tirer parti pour notre action, tant en externe qu'en interne, en vue de dénoncer les messages des terroristes et l'idéologie qu'ils défendent. Compte tenu du rôle important que semblent jouer les médias sociaux, notamment dans le cadre de la stratégie de l'EIIL/Daech, nous devrions privilégier les initiatives en ligne. Nous devons combattre plus efficacement les incitations à la haine ou à la violence diffusées sur Internet en favorisant la suppression des contenus violents et extrémistes en ligne tout en préservant le droit à la liberté d'expression. Il convient de promouvoir plus encore le dialogue avec les grandes entreprises privées actives dans le domaine des réseaux sociaux afin de les amener à renforcer leur collaboration dans la lutte contre la propagande de l'EIIL/Daech et dans la suppression de certains contenus, lorsque c'est possible. Nous devrions en priorité développer, pour les pays tiers, des capacités en matière de communication stratégique, qui pourraient s'inspirer des travaux de l'équipe interne de conseillers en communication stratégique pour la Syrie.

10. En ce qui concerne le pilier "**Poursuite**" de la stratégie de l'UE visant à lutter contre le terrorisme, nous devrions mettre en place des capacités respectueuses des droits de l'homme en matière d'enquêtes et de poursuites menées dans les domaines de l'Etat de droit et de la lutte contre le terrorisme, afin que les personnes soupçonnées soient identifiées, arrêtées, poursuivies et, le cas échéant, emprisonnées, dans le respect des normes internationales; il s'agit notamment de prévoir dans ce cadre la possibilité de tirer pleinement avantage des dispositions du statut de Rome, s'il y a lieu. Pour appuyer les efforts déployés par les Etats membres, nous devrions nous attacher, conjointement avec les pays tiers, à améliorer la coopération opérationnelle en vue de repérer et de démanteler les réseaux de recrutement et d'appui logistique, et d'identifier et de poursuivre (le cas échéant) les combattants étrangers. Il convient, à titre prioritaire, de prendre de nouvelles mesures destinées à lutter contre le financement du terrorisme, sur la base des résolutions 2170 (2014) et 2178 (2014) du Conseil de sécurité des Nations unies. Il s'agit notamment de s'attaquer aux sources de financement de l'EIIL/Daech (y compris les ventes de pétrole et d'autres produits de base), de soutenir les campagnes pour des dons plus sûrs, d'encourager des actions de sensibilisation auprès des pays de la région et de renforcer les capacités des pays tiers à combattre le financement du terrorisme. Compte tenu du rôle joué par les enlèvements contre rançon dans la collecte de fonds pour l'EIIL/Daech, nous devrions faire connaître la position de l'UE sur cette question et mener des campagnes de sensibilisation aux risques, notamment auprès du secteur privé et des organisations non gouvernementales. Nous devrions envisager des mesures visant à renforcer la sécurité des frontières (y compris dans les aéroports et à d'autres points de passage frontaliers) dans les pays voisins de la Syrie et de l'Iraq, afin de contribuer à détecter et à entraver les déplacements et d'identifier rapidement les personnes sur le départ qui sont susceptibles de constituer une menace. Il nous faudrait par ailleurs nous employer à mieux comprendre comment les groupes terroristes en Syrie et en Iraq acquièrent leurs armes et leur équipement, et prendre des mesures pour prévenir la prolifération d'armes (à la fois à destination et en provenance de la Syrie et de l'Iraq).

11. Dans le cadre du pilier "**Protection**", le renforcement des capacités en matière de sûreté aérienne au niveau régional devrait également constituer une priorité. Pour contenir la menace à l'intérieur des frontières de la Syrie et de l'Iraq, il faut également prendre des mesures visant à empêcher la fuite d'armes conventionnelles de pointe ou de technologies d'armements. Enfin, pour ce qui est du pilier "**Réaction**", nous devrions renforcer les capacités dont dispose la région pour faire face aux attaques terroristes. Pour ce faire, il faudrait entre autres contribuer à associer la société civile, et notamment mettre au point des outils de gestion des crises, afin de permettre à celle-ci de faire face aux attaques qui visent la population.

Coopération avec les partenaires essentiels

12. L'UE ne pourra pas faire aboutir cette stratégie seule. Pour réussir, la coopération entre et avec les partenaires de la région – notamment par le renforcement de leur capacité à contenir la menace terroriste le cas échéant – ainsi qu'avec d'autres partenaires clés sera essentielle. La conférence de Paris sur la paix et la sécurité en Iraq du 15 septembre 2014 a constitué une première étape importante à cet égard.

13. Les Nations unies, rassemblées autour du Conseil de sécurité, joueront un rôle capital. Plus particulièrement, dans les résolutions 2170 et 2178 du Conseil de sécurité des Nations unies, tous les États membres sont invités à prendre des mesures décisives pour faire cesser le flux de combattants étrangers, lutter contre le financement de l'EIIL/Daech et combattre son action d'incitation. Nous devrions apporter un soutien actif aux pays qui mettent en œuvre ces résolutions et les résolutions connexes du Conseil de sécurité des Nations unies. Nous devons continuer à prendre part aux initiatives du Forum mondial de lutte contre le terrorisme.